

Un groupe spécial de parlementaires comme celui dont parle la motion pourra peut-être étudier des questions touchant la réalité quotidienne et les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il est peut-être inutile que son étude porte jusqu'à 1980. Nous avons un certain nombre d'organismes consultatifs au Canada. Je pense, par exemple, au Conseil économique du Canada, au Conseil des sciences et au Conseil de développement social. Le député d'Edmonton-Strathcona en a parlé, je crois. De toute évidence, si le député a proposé la création du groupe spécial de parlementaires aux fins exposées dans la motion, c'est qu'il estime que les organismes consultatifs en question ne sont pas entièrement conscients de la réalité de l'heure, que leurs rapports ne sont pas assez complets, et qu'ils n'indiquent pas clairement ce que nous devrions faire dans les années à venir.

Si telle est la position du député, je suis de son avis. Un groupe parlementaire spécial, comme celui dont il a parlé, pourrait consulter les Canadiens au sujet d'un certain nombre de secteurs-problèmes et revenir à Ottawa plein d'idées intéressantes. Par exemple, prenons le domaine de l'éducation. Chacun d'entre nous, les jeunes y compris, se demandent si notre système d'enseignement prépare bien les Canadiens au monde du travail. Les prépare-t-il à jouer le rôle dans la population active qui les attend au sein de notre société complexe? Ou est-ce parce que nos jeunes sont imbus de l'idée désuète qui veut que les études supérieures soient un but souhaitable en elles-mêmes et que les autres voies soient sans attrait, inintéressantes, que certaines catégories d'emplois faciles à décrocher manquent de preneurs?

Je songe ici au nombre élevé de diplômés universitaires qui, chaque année, se retrouvent trop instruits pour les postes disponibles. Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est temps que le gouvernement fédéral examine soigneusement notre régime d'enseignement. Je sais que l'enseignement n'est pas, à tout prendre, une compétence fédérale. Par contre, l'emploi et le marché du travail le sont. C'est donc dire qu'il est de la plus haute importance pour les Canadiens, et nos institutions d'enseignement, de déterminer si notre régime répond aux besoins, aux aspirations et aux réalités de notre marché du travail. Formons-nous les gens pour répondre à ces besoins?

● (1730)

L'énergie renouvelable est une autre question qui me vient à l'esprit. Le député d'Edmonton-Strathcona en a parlé, mais j'aimerais ajouter qu'il serait fort utile de consulter les Canadiens pour savoir ce qui les intéresse, jusqu'où ils sont prêts à aller et ce qu'ils attendent du gouvernement dans le domaine de l'énergie solaire, par exemple, ou dans l'utilisation de l'énergie éolienne, marémotrice ou des produits de la biomasse. La pénurie des sources énergétiques classiques s'accroîtra au fur et à mesure des années et des décisions qui nous apparaissent utopiques à l'heure actuelle pourraient fort bien devenir prioritaires dans un avenir pas très lointain.

Une autre question qui pourrait intéresser le comité est celle de l'automatisation qui jette pratiquement sur le pavé des milliers de travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés, sans créer de nouvelles possibilités d'emploi. On ne peut s'empêcher de constater que la technologie élimine des emplois en introduisant l'automatisation. Évidemment, cela crée des problèmes que le Canadien moyen connaît bien pour les avoir vécus personnellement ou observés chez d'autres. C'est un phéno-

mène de notre temps qui continuera d'avoir de fâcheuses répercussions pendant des années encore.

Développement économique et social

Ce déplacement de la main-d'œuvre comporte toutefois un autre aspect. À l'heure actuelle, de plus en plus de Canadiens, après avoir travaillé 20 ou 30 ans dans une profession très astreignante, se trouvent physiquement incapables de continuer à travailler pour la simple raison qu'arrivés à la cinquantaine, ils ont déjà donné le meilleur de leurs énergies. C'est alors qu'ils se retrouvent devant le néant, alors qu'avant l'automatisation, ils pouvaient en général se trouver un autre emploi convenable. Les possibilités sont de plus en plus limitées. Ces gens-là ont pourtant cinq, dix ou 15 années de vie active devant eux, mais ils ne se trouvent pas d'emploi à cause de l'automatisation. C'est un point important, à mon avis, sur lequel j'aimerais m'attarder en discutant de la motion à l'étude.

Parmi d'autres facteurs, notons la relation qui existe entre les Canadiens et leur milieu. C'est un sujet qui intéresse les citoyens de tous âges et de toute condition. Il serait bon d'établir des priorités à l'échelle nationale. Nous pourrions, j'en suis sûr, connaître l'opinion des Canadiens d'où qu'ils viennent—du bord de la mer, de la montagne, des villes ou des Prairies. Nous savons tous ce que les Canadiens voudraient que les pouvoirs publics fassent pour protéger leur environnement. Je ne pense pas seulement à la pollution. Nous savons ce qui se passe dans ce domaine. Ce à quoi je pense, c'est à la propagation de nouvelles maladies telles que la tordeuse d'épinière, qui n'a pas l'air de vouloir respecter les frontières des provinces et qu'il faudrait donc combattre à l'aide de nouvelles techniques.

L'autre pensée qui me vient à l'esprit touche un point soulevé la semaine dernière par le député d'Edmonton-Strathcona—et reprise par les médias—à la suite de la démission du président de la Commission royale d'enquête sur la concentration des sociétés. Il est évident qu'il faut poursuivre ce genre de dialogue. On a dit, au début, que le mandat de la commission était trop limité. On a ajouté que certains Canadiens n'étaient pas consultés. À la lumière des récents événements, je me suis dit que cette question de la concentration des sociétés dans notre système économique pourrait fort bien être confiée à un comité parlementaire. Ce comité pourrait chercher d'abord à analyser les conséquences d'une telle concentration des sociétés, puis à préconiser les remèdes qu'il faudrait appliquer dans les années 1980 pour assurer la déconcentration.

Lorsqu'on parle de concentration des sociétés, il faut aussi parler de fiscalité. Le régime fiscal actuel du Canada vise à encourager la création d'emplois dans le but d'attirer une meilleure répartition de la richesse. Bien sûr, il n'est pas facile d'arriver à établir l'équilibre entre les deux. Nous n'avons pas oublié l'expérience que nous avons vécue en 1971, lorsque nous avons parcouru le pays pour recueillir le point de vue des Canadiens sur cette question. Six années se sont écoulées depuis et, à mon avis, il ne serait pas inutile de nous livrer à une analyse en bonne et due forme de notre régime fiscal, l'un de nos principaux outils économiques, pour voir s'il correspond toujours aux valeurs actuelles et aux objectifs généraux de la nation.